



## Régate Laser Radio Commandé 15 avril 2018 Lac de Bairon

### AVIS DE COURSE

#### 1. REGLES

- 1.1 La régata sera régie par : les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile de la FFV 2017-2020, incluant l'annexe E

#### 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la série Laser RC  
2.2 Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription, leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

#### 3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 2€

#### 4. PROGRAMME

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Courses du jour
15 avril 2018	14 h	A suivre

#### 5. CLASSEMENT

- 5.1 3 courses devront être validées pour valider la compétition.

##### 5.2 Courses retirées

Quand le total des points est calculé pour chaque bateau, ses plus mauvais résultats seront retirés comme suit :

- ✓ A partir de 4 courses validées : 1 retirée
- ✓ A partir de 8 courses validées : 2 retirées

#### 6. RADIO

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

#### 7. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ ou corporel).